



Route barrée pour course de motos

Par **sakiagua**, le **19/02/2017** à **10:57**

bonjour

je viens d'apprendre qu'une course de cotes motos est organisée le long de la route qui longe ma propriété

cette route sera fermée à la circulation du vendredi soir au samedi soir et ne me permettra pas de sortir ou rentrer chez moi à ma guise car on me précise que je n'aurai pas le droit de sortir de chez moi

je voudrais savoir quels sont mes droits et si je peux contester cette interdiction

merci pour votre réponse

Par **amajuris**, le **19/02/2017** à **11:43**

bonjour,

je pense que vous pourrez sortir et entrer à pied de chez vous, c'est l'utilisation d'un véhicule qui doit être interdite.

je vous conseille de vous rendre dans votre mairie afin de consulter l'arrêté instituant cette interdiction.

en principe cette interdiction de circulation ne s'applique pas aux riverains.

salutations

Par **kataga**, le **19/02/2017** à **11:44**

Vous pouvez contester devant le Tribunal Administratif et demander une indemnisation pour

autant que l'arrêté soit jugé illégal..

Mais le jugement ne sera pas rendu avant plusieurs mois ...

Par ailleurs, êtes vous sûr qu'on vous empêche de "sortir de chez vous" ???

Par **Lag0**, le **19/02/2017** à **11:48**

[citation]en principe cette interdiction de circulation ne s'applique pas aux riverains. [/citation]

Bonjour,

Donc, à vous lire, un riverain peut sortir son véhicule sur la route où la course se passe ? Et donc provoquer un accident grave avec quelques morts à la clé ?

Première fois que je lis une chose pareille...

Par **amajuris**, le **19/02/2017** à **12:59**

je suppose que la course de motos ne dure pas 24 heures et que l'interdiction de circulation pour les riverains est d'une amplitude plus faible d'ou la nécessité de connaître les dispositions précises de l'arrêté.

Par **ASKATASUN**, le **19/02/2017** à **14:48**

Bonjour,

[citation]Donc, à vous lire, un riverain peut sortir son véhicule sur la route où la course se passe ? Et donc provoquer un accident grave avec quelques morts à la clé ? [/citation]

S'agissant d'une course de cote motos, selon votre exposé, elle est placée sous la responsabilité d'un directeur de course et de commissaires de piste qui vous permettront de rentrer et sortir de chez vous dans l'intervalle des différentes manches des différentes catégories.

Bien évidemment une fois une manche lancée il vous faudra attendre sa fin, car la circulation publique est strictement interdite au public pendant l'épreuve pour des raisons de sécurité.

Par **Visiteur**, le **19/02/2017** à **18:51**

Bonsoir,

Pour les riverains, la route reste accessible en dehors des horaires de départ des chronos, sous feu vert des commissaires de route.

J'ai été organisateur (automobile) et nous rencontrons individuellement chaque riverain pour présenter l'épreuve et remettre des pass-riverains pour se déplacer et assister à la course gratuitement, largement pour toute la famille + amis éventuels invités.